Projet de société de Joseph Lapensée ESSINGONE candidat à l'élection présidentielle du 12 avril 2025, intitulé "Pour un Gabon digne et prospère", février 2025.

I- Qu'est-ce que je compte faire pour le pays ?

Je compte impulser véritablement le développement du Gabon pour améliorer le bien-être de sa population. Pour cela, je mettrai en œuvre une politique reposant sur les grands axes suivants :

1. Restaurer l'autorité de l'Etat

L'autorité de l'Etat est aujourd'hui complètement bafouée sur l'ensemble du territoire national. Hormis le Président de la Républiques, toutes les autres autorités sont considérées comme étant des menteurs et des voleurs de l'argent public. Cette situation procède du fait que le système Bongo-PDG avait pour devise « Le mouton broute là où il est attaché », « Le chien aboie, la caravane passe », « je peux faire d'un chien, un ministre et un ministre, un chien ». Ces expressions qui étaient le fondement d'un système qui permettait à ses partisans de se servir dans les caisses de l'Etat sans se soucier des critiques et sans craindre des sanctions. Les gens étaient élevés en dignité en fonction de leurs capacités à chanter les louanges du Président fondateur du PDG et non en fonction de leurs compétences.

Pour restaurer l'autorité de l'Etat, nous allons faire valoir des lois. En effet, les lois prescrivent des obligations que chaque citoyen se doit d'honorer ; mais elles expriment également les moyens à déployer en cas de transgression, à savoir l'usage de la force pour rétablir l'ordre, et même des sanctions pénales.

L'autorité de l'État consiste à se faire obéir par les citoyens. Cela passe, entre autres, par la désignation aux responsabilités des personnes exemplaires, c'est-à-dire, des personnes ayant les qualités requises pour exercer les fonctions concernées et ayant des bons états de services.

2. Renforcer les mécanismes de déconcentration et de décentralisation

Le Gabon compte 9 provinces, 48 départements, 26 districts, 52 communes, 35 arrondissements, 164 cantons, 969 regroupements de villages et 2 743 villages.

La décentralisation vise par définition à donner à des entités distinctes de l'État, dotées de la personnalité morale, des compétences propres. Ces autorités décentralisées bénéficient de la possibilité de faire élire leurs représentants par la population, ce qui permet d'assurer un meilleur équilibre sur l'intégralité du territoire, grâce à davantage de proximité.

Quant à la déconcentration, elle tend, par définition, à améliorer l'action de l'État en transférant certaines attributions à un échelon administratif qui en assure la représentation, sans personnalité morale distincte.

L'adoption de la loi sur la décentralisation en 2016 a suscité de réels espoirs dans la gestion des affaires locales au Gabon. En effet, avec cette loi, l'Etat s'engageait dans un processus visant à transférer une partie de ses pouvoirs et de ses ressources vers les collectivités locales. Les populations croyaient avoir des autorités ayant essentiellement pour rôle de s'occuper des problèmes spécifiques à leurs localités. Vingt-neuf (29) ans après l'adoption de cette loi, le processus de décentralisation au Gabon reste un échec. Malgré les tentatives de modernisation et les efforts pour rapprocher l'administration des citoyens, plusieurs défis persistent. Aujourd'hui, l'un des progrès notables reste la multiplication des communes, qui sont désormais responsables de nombreux services publics essentiels, tels que l'éducation et la santé, au plus près des populations. Le financement des collectivités locales reste l'un des principaux points de blocage. Bien que l'État ait entrepris de transférer des ressources aux collectivités locales, les moyens restent souvent insuffisants.

Les autorités locales jouent un rôle crucial dans la gestion des infrastructures publiques et des services de proximité. Cependant, l'un des défis majeurs reste le manque de formation et de ressources humaines au niveau local.

Les insuffisances relevées ci-dessus en matière de décentralisation restent valable en matière de déconcentration.

Pour renforcer les mécanismes de déconcentration et de décentralisation, nous allons :

- doter les collectivités locales de moyens financiers suffisants pour assumer les missions qui leur ont été transférées ;
- renforcer les compétences des agents des collectivités locales ;
- préciser la répartition des compétences entre les collectivités locales et l'Etat central pour que les ministres en charge des collectivités locales évitent de se comporter comme les supérieurs hiérarchiques des exécutifs décentralisés ;
- doter les autorités déconcentrées de moyens suffisants pour remplir leurs missions.

3. Assainir la gestion des finances publiques

La question de la bonne gestion des finances publiques reste une préoccupation majeure au Gabon. Même sous l'ère de la transition, les scandales de détournement de deniers publics sont nombreux. Malgré des budgets votés en milliers de milliards de FCFA, les administrations ont du mal à financer leurs dépenses. Sous l'ère de la transition, on même assisté à une dualité des procédures d'exécution des dépenses publique avec, d'une part, les chantiers financer par le CTRI, et, d'autre part, les chantiers financés par le gouvernement.

Pour résoudre ce problème, l'exécution du budget de l'Etat se fera conformément aux prescriptions de la loi de finances, de la loi organique relative aux finances publiques et à l'exécution du budget (LOLFEB) et du règlement général sur la comptabilité publique. L'exécution des budgets des collectivités locales se fera conformément aux prescriptions de la loi sur la décentralisation.

4. Améliorer le système judiciaire et assurer l'indépendance de la justice

Le système judiciaire joue un rôle capital dans la construction du sentiment d'appartenance à une nation. Le fait pour un citoyen de savoir qu'il peut saisir à tout moment la justice pour défendre ses droits est un gage de paix sociale. On passe de la loi de la jungle à celle de l'Etat de droit.

Malheureusement, au Gabon, la justice reste encore sous la domination des autorités administratives, notamment du président de la République.

Pour résoudre ce problème, il faut reconstruire notre système judiciaire autour des grands principes suivants :

- **L'indépendance :** L'indépendance de la justice est garantie par la Constitution. C'est une garantie essentielle pour les personnes qui prennent part à un procès (les justiciables). Ce principe permet au magistrat de prendre sa décision à l'abri de toute instruction ou pression.
- **La gratuité :** Le deuxième grand principe de fonctionnement de la Justice est sa gratuité. C'est en effet l'État qui rémunère les magistrats. Les justiciables doivent toutefois prendre à leur charge les frais de justice. Ces derniers sont liés aux coûts de procédure et aux honoraires des avocats.
- **Le droit à un procès équitable :** les justiciables doivent avoir accès à un tribunal indépendant et impartial, statuant selon une procédure contradictoire et dans un délai raisonnable ;
- **La présomption d'innocence** : Elle signifie qu'un individu ne peut pas être déclaré coupable tant qu'il n'a pas été définitivement jugé.
- **Le principe du contradictoire :** Le principe du contradictoire signifie que toute partie ne peut être jugée qu'après avoir été entendue ou appelée, et que tout élément produit en justice doit avoir été communiqué à l'avance à l'adversaire.
- **La publicité :** Les audiences doivent être rendues en public et être accessibles à tous.

5. Restaurer et améliorer le système sanitaire

De 1960 à 1990, le Gabon avait un des meilleurs systèmes sanitaires en Afrique subsaharienne. L'hôpital public recevait tous les malades et leur administrait des soins de qualité sans que ce dernier ne dépense un seul franc. Ce système sanitaire s'est effondré depuis 1990 et reste l'ombre de lui-même. L'hôpital public est devenu payant et la qualité des soins s'est considérablement dégradée. Les examens faits dans les hôpitaux publics ne sont jamais fiables aux yeux de leurs médecins qui passent leur temps à orienter les malades vers les laboratoires privés ou la prise en charge de la CNAMGS est quasi-nulle.

Pour résoudre ce problème il conviendra de mettre en œuvre les recommandations de l'Enquête démographique de santé EDSG 2019-2021, les objectifs de développement durable 2030, l'accord d'Abuja qui recommande aux Etats d'accorder 15% de leurs recettes budgétaires aux dépenses de santé (au Gabon à 6% environ) et les recommandations du

Plan National de Développement Sanitaire du Gabon 2024-2028. Dans ce plan, il convient de noter que les problèmes prioritaires :

1. une mortalité maternelle et infanto-juvénile élevée ;

2. une réduction insuffisante du poids des maladies transmissibles, avec recrudescence des maladies évitables par la vaccination, et une augmentation des maladies non transmissibles ;

3. une faible performance du système de santé, surtout en termes d'accès et de demande de soins essentiels de qualité au premier niveau de la pyramide sanitaire ;

4. une faible résilience du système de santé aux urgences de santé publique et aux chocs extérieurs en termes de capacités requises pour le Règlement sanitaire international ;

5. une faible opérationnalisation des départements sanitaires et faible participation communautaire par absence de mise en œuvre de la stratégie des SSP et de la santé communautaire ;

6. une faible opérationnalisation ou mise en place des services et organes de gouvernance à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ;

7. des ruptures récurrentes des stocks de médicaments et dispositifs médicaux essentiels dans les formations sanitaires, et une faible disponibilité des services d'aide au diagnostic ;

8. une insuffisance et une répartition inéquitable des ressources (humaines et financières) au détriment des interventions prioritaires, notamment dans le département sanitaire ;

9. une faible prise en compte, par défaut d'une action multisectorielle forte, des facteurs environnementaux (incluant les changements climatiques), des interactions avec la santé animale et des autres déterminants de la santé.

6. Réformer le système de sécurité sociale

Le régime gabonais de sécurité sociale comporte 4 branches d'assurance :

- la maladie ;
- les accidents du travail et maladies professionnelles ;
- les prestations familiales (incluant la maternité) ;
- les pensions de vieillesse, d'invalidité, de décès (survivants).

Le Code de protection sociale promulgué par la Loi n° 28/2016 du 6 février 2017 et a consolidé et harmonisé l'ensemble des textes régissant le domaine de la protection sociale au Gabon.

Pour améliorer la protection sociale des gabonais et favoriser la natalité, les tarifs contenus dans le tableau ci-dessous seront supprimé pour les établissements publics.

Tarifs pratiquées au Gabon			
Types d'actes	**Structures sanitaires publiques**	**Structures de santé privées**	**Tarifs conventionnés**
Consultation généraliste	entre 5 000 et 7 500 FCFA	entre 10 000 et 20 000 FCFA	7 500 FCFA
Consultation spécialiste	entre 8 000 et 12 000 FCFA	entre 10 000 et 20 000 F CFA	10 000 FCFA
Journée d'hospitalisation	entre 7 500 et 20 000 FCFA	entre 25 000 et 62 500 FCFA	20 000 FCFA
Forfait accouchement	60 000 FCFA	entre 60 000 et 500 000 FCFA	60 000 FCFA

Par contre, les allocations prénatales qui étaient versées à toute femme salariée ou épouse d'un salarié, ayant passé les examens médicaux obligatoires des 3e, 6e et 8e mois de grossesse, seront supprimées. Leur montant est de 18 000 FCFA versé en 3 fois :

- 1er versement : 6 000 FCFA
- 2ème versement : 7 500 FCFA
- 3ème versement (layette) : 4 500 FCFA

La prime de naissance passera de 8 000 FCFA à 80.000 CFA et sera toujours versée à l'occasion de chaque naissance.

7. Restaurer et améliorer le système éducatif

Le système éducatif gabonais se caractérise par une forte présence de l'État dans l'organisation et le financement de l'éducation. Il est gouverné au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur.

Comme la santé, le Gabon avait un des meilleurs systèmes scolaires en Afrique subsaharienne. L'école publique était le creuset de l'unité national et un parfait vecteur d'ascension sociale. L'école était gratuite ; ce qui a permis à plusieurs autorités actuelles, enfant de paysans, de faire de brillantes études au Gabon et à l'étranger. Arrivés aux affaires, ces derniers ont détruits le système qui les a fait pour en faire une source d'enrichissement personnelle. L'école publique gratuite a été détruite au profit d'une école privée payante. Même quand ils enseignent pour l'Ecole publique, les enseignants contraignent leurs élèves à s'inscrire aux cours de soutien qu'ils organisent.

Comme la santé, le Gabon avait un des meilleurs systèmes scolaires en Afrique subsaharienne. L'école publique était le creuset de l'unité national et un parfait vecteur d'ascension sociale. L'école était gratuite ; ce qui a permis à plusieurs autorités actuelles, enfant de paysans, de faire de brillantes études au Gabon et à l'étranger. Arrivés aux affaires, ces derniers ont détruits le système qui les a fait pour en faire une source d'enrichissement personnelle. L'école publique gratuite a été détruite au profit d'une école privée payante. Même quand ils enseignent pour l'Ecole publique, les enseignants contraignent leurs élèves à s'inscrire aux cours de soutien qu'ils organisent.

Pour résoudre ce problème, il conviendra de mettre en œuvre les recommandations des états généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi qui se sont tenus à Libreville en mai 2010. S'agissant, par exemple, du pré-primaire, ce rapport recommande notamment de :

- généraliser un pré-primaire de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- viser un ratio de 35 élèves par classe dans l'ensemble du pays;
- proposer des stratégies d'accès obligatoire à l'éducation pour tous ;
- favoriser les projets d'école et d'y associer la communauté éducative ;
- s'appuyer sur des programmes et des activités pédagogiques de qualité ;
- introduire progressivement l'apprentissage des langues nationales par des approches provinciales et départementales, tout en accélérant la transposition didactique des résultats de la recherche dans ce domaine ;
- de s'assurer de la maîtrise des moyens de communication orale et écrite en français, et en anglais.

8. Assurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance alimentaire

Manger à sa faim reste encore l'un des problèmes les plus importants du peuple gabonais. Le pays a pourtant un potentiel énorme en termes de terres arables, de forêt, et de cours d'eau.

La faim extrême et la malnutrition restent un obstacle au développement durable et créent un piège dont les personnes ne peuvent pas facilement échapper. La faim et la malnutrition empêchent les individus d'être productifs ; ils sont davantage exposés aux maladies et dès lors souvent incapables de gagner plus et d'améliorer leurs moyens de subsistance.

Les efforts faits par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage depuis plus d'une trentaine d'années en matière de sécurité alimentaire et d'autosuffisance alimentaire ne se ressentent pas dans les assiettes des gabonais. Le riz importé est devenu l'aliment de base de ces derniers. Lorsqu'ils le peuvent, ce riz est accompagné du poulet importé sous forme des cuisses de poulet, des ailes de poulets et des pattes de poule. Les familles les plus démunies se contentent de consommer du riz cuit à la tomate et au maggi polet, sinon du riz avec un peu d'Arome maggi. Cette surconsommation des produits maggi ne peut qu'entrainer une croissance des cas d'obésité, d'hypertension artérielle et d'accident cardiovasculaires.

Les autres denrées alimentaires, semblables à celles qui sont cultivées sur le territoire national, comme la banane, viennent essentiellement du Cameroun voisin. C'est pourquoi, à la moindre tension entre le Gabon et le Cameroun, les marchés gabonais sont vides. Le peuple commence à crier famine.

Pour résoudre ce problème, il conviendra d'accélérer les efforts en la matière en créant le Société Nationale d'Agriculture et d'Elevage (SNAE) qui aura, entre autres, pour mission de recruter tous les jeunes diplômés en quête d'un premier emploi. Ces jeunes auront ainsi, la possibilité d'acquérir une première expérience professionnelle, tout en s'initiant au travail de la terre.

9. Lutter contre la vie chère par l'améliorer le pouvoir d'achat des ménages

Le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter. Il dépend alors de deux variables : le niveau du revenu ainsi que le niveau des prix.

Le coût de vie au Gabon devient de plus en plus cher pour les ménages gabonais. Ce problème a toujours été mal traité par les gouvernements précédents qui croyaient qu'il suffisait d'enlever les impôts sur un certain nombre de produits pour que les ménages améliorent leur niveau de vie. C'est ainsi qu'un certain nombre de produits ont été défiscalisés, sans succès.

La lutte contre la vie chère ne pourra prospérer qu'à partir d'une approche globale du problème qui renvoie à l'amélioration du pouvoir d'achat des gabonais.

Pour améliorer le pouvoir d'achat des gabonais, il conviendra de mettre à leur disposition :

- des logements dont les montants des loyers n'excèdent pas 20% de leur rémunération ;
- des moyens de transport interurbain dont les coûts d'abonnement ne devraient pas excéder 5% de leur rémunération ;
- la gratuité des soins et des hospitalisations dans les hôpitaux publics ;
- la gratuité de l'éducation dans l'ensemble des établissements scolaires et universitaires publics ;
- la mise en place d'une allocation famille nombreuse pour les ménages ayant plus de 3 enfants et dont le montant ne peut excéder les 10% de la rémunération du conjoint le mieux payé, pour les familles ayant moins de 10 enfants et les 20% pour les familles ayant plus de 10 enfants ;
- La mise en place d'un programme de lutte contre la dépendance alimentaire pour accélérer l'autosuffisance alimentaire.

10. Améliorer le cadre de vie (logement et infrastructures de bases)

Le cadre de vie correspond au milieu physique et humain dans lequel évolue un individu ou un groupe d'individus.

Au Gabon, l'essentielle de la population vit en ville. Ces villes restent malheureusement dominées par des bidonvilles qui exposent leurs habitants aux maladies et à l'insécurité.

Pour résoudre ce problème, il conviendra de redéfinir le rôle de la Société Nationale Immobilière (SNI) pour qu'elle participe plus activement à la lutte contre l'existence des bidonvilles en permettant aux gabonais de vivre dans des espaces où ils auront :

- un logement décent tenant compte de la composition de la famille et du niveau social ;

- des voiries aménagées pour permettre la libre circulation des personnes et des biens, y compris la collecte et le ramassage des ordures ménagères ;
- des espaces aménagés pour accueillir des commerces, les loisirs et les lieux de culte ;
- des installations sportives et des structures sanitaires de proximité.

11. Accélérer l'accès des populations à l'eau potable et à l'électricité sur toute l'étendue du territoire

La problématique de l'accès à l'eau potable au Gabon est un défi majeur qui impacte la santé, le bien-être et le développement socio-économique de millions de gabonais.

L'une des principales causes de cette situation est l'accès limité aux infrastructures d'approvisionnement en eau. Dans de nombreuses régions rurales et périurbaines du Gabon, les populations n'ont pas accès à des sources d'eau potable sûres et fiables.

La qualité de l'eau est également un enjeu crucial au Gabon. Les sources d'eau disponibles sont souvent contaminées par des polluants d'origine naturelle ou anthropique, tels que les bactéries, les virus, les métaux lourds ou les produits chimiques.

Pour résoudre le problème de l'accès à l'eau potable et à l'électricité, il conviendra de :

- restructurer la Société d'Energie et d'Eau du Gabon (SEEG) qui s'occupe de la fourniture de l'eau et de l'électricité auprès des administrations, des entreprises et des ménages. Cette dernière doit être fusionné avec la Société de Patrimoine (SP-GABON) fondée en 2011 (détenue à 51% par la SEEG) pour travailler en synergie avec l'État dans le développement des politiques d'exploitation, de production, de transport et de distribution de l'eau potable et de l'électricité au Gabon.
- Investir dans l'outil de production devenu vétuste.

12. Vulgariser la pratique du sport

Le sport occupe une place importante dans nos vies, et ce, pour plusieurs raisons. Que ce soit pour améliorer la condition physique, réduire le stress ou renforcer les liens sociaux, l'activité physique joue un rôle clé dans le maintien d'un mode de vie sain. De plus, de nombreuses personnes choisissent de pratiquer des sports collectifs, ce qui permet de favoriser la convivialité et de tisser des liens solides avec d'autres passionnés.

Le sport a des bienfaits à la fois sur la santé physique que sur la santé mentale.

En effet, pratiquer régulièrement une activité sportive permet de maintenir une bonne santé physique. Cela contribue à améliorer la condition cardiorespiratoire, à renforcer le système musculaire et à prévenir de nombreuses maladies, telles que l'obésité, le diabète, et les maladies cardiovasculaires. Le sport est également un excellent moyen de lutter contre le vieillissement prématuré, car il améliore la souplesse, l'équilibre et la coordination. Les

experts en santé recommandent au minimum 150 minutes d'activité physique modérée par semaine pour maintenir une bonne forme physique.

Le sport joue un rôle crucial dans la gestion du stress et de l'anxiété. Les exercices physiques libèrent des endorphines, des hormones qui génèrent des sensations de bien-être. Ces substances chimiques naturelles dans le cerveau aident à améliorer l'humeur et à réduire les symptômes de dépression.

Le sport est également un excellent ascenseur social. Les jeunes comme Pierre Emérique Aubame Eyang n'ont rien à envier à d'autres jeunes qui gagnent leur vie après avoir fait de hautes études.

13. Doter tous les chefs-lieux de province et de département de structure permettant aux jeunes de se préparer aux compétitions sportives internationales

La plupart des chefs-lieux de provinces et de départements pays manque encore crucialement de structures sportives pouvant permettre aux jeunes gabonais de se préparer aux compétitions internationales. Ce retard doit etre rattrapé par le Ministère en charge des sports par la construction dans chacun ces chefs-lieux d'un complexe omnisport et de plateaux sportifs.

14. Lutter contre le chômage

Au Gabon, le taux de chômage est passé de ….., selon ….. Face à ce constat alarmant, il est nécessaire de trouver des solutions efficaces pour lutter contre le chômage. Pour lutter contre le chômage, il conviendra de :

- Lever la mesure sur le gel des recrutements à la fonction publiques ;
- Améliorer la création d'emploi dans les entreprises publiques. C'est le cas notamment de la SOGATRA qui devra être restructurée pour mieux répondre à la demande de transport au niveau national ;
- Créer les entreprises publiques dans les secteurs non considérés comme rentable pour l'initiative privée. C'est notamment le cas de la création de la Société Nationale d'Agriculture et d'Elevage.

15. Encourager la natalité

Reprendre la politique nataliste

« Il n'est de richesses que d'hommes », Jean Bodin

Jean Bodin, né en 1529 ou 1530 à Angers et mort en 1596 à Laon, était un jurisconsulte, économiste, philosophe et théoricien politique français,

Le Gabon a une population de 2000.000 d'habitants. Ce qui en fait un pays sous-peuplé, comparativement à sa superficie. Ce déficit de population n'en pas une destination attractives pour les investisseurs non concernés par les ressources naturelles. Avec

l'émergence économique des pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil et la Russie, on voit bien que les faits donnent raison à Jean Bodin qui a toujours considéré que la puissance d'une nation dépend d'abord de l'importance de sa population. Cela se vérifie aussi en Afrique où le Nigéria est devenu la première puissance économique et dans la zone CEMAC ou le Cameroun joue le rôle de locomotive. Le Gabon, avec son niveau de population actuel, ne peut pas jouer un rôle important ni en Afrique, ni dans le monde. Il est donc impératif qu'i rattrape son retard démographique.

16. Restaurer les droits acquis des agents publics

Les agents publics ont des droits et des obligations qui reflètent les valeurs fondamentales du service public.

Les principaux droits des agents publics

Les fonctionnaires ont des droits liés à leur fonction : droit à rémunération et à pension de retraite, droit à des congés, à la formation professionnelle, à la participation au fonctionnement des services publics par l'intermédiaire des instances représentatives, droit à la protection de l'administration en cas de mise en cause ou d'attaque...

En tant que citoyens, ils bénéficient également de droits. Ces droits sont parfois restreints en raison des contraintes et des responsabilités liées à leur fonction. Les libertés d'opinion et d'expression, par exemple, sont limitées par l'obligation de neutralité et par le devoir de réserve auxquels sont soumis les fonctionnaires. Le droit de grève se heurte également au principe de continuité du service public.

Les droits liés à l'exercice de leur fonction.

Les fonctionnaires bénéficient des droits suivants :

- droit à rémunération et à pension de retraite : le fonctionnaire a droit à une rémunération après service fait (traitement, primes et indemnités). Le fonctionnaire a également droit à la retraite et au versement d'une pension ;
- droit à l'avancement ;
- droit à des congés : congés annuels, de formation, maternité, parental ou maladie ;
- droit à la formation professionnelle. Depuis le 1er janvier 2017, le compte personnel de formation (CPF) a remplacé le droit individuel à la formation (DIF) ;
- droit à la participation : les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les instances de dialogue social à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de décisions individuelles. Ils participent également à la définition et à la gestion de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont ils bénéficient ou qu'ils organisent ;
- droit à la protection de l'administration : lorsqu'un fonctionnaire est mis en cause pour des faits liés à l'exercice de ses fonctions (menaces, injures, violences, harcèlement, diffamations, etc.), l'administration doit prendre en charge sa

protection (frais d'avocat, de procédure). Elle peut, le cas échéant, être tenue de réparer le préjudice subi par l'agent ;
- droit à la protection du "lanceur d'alerte" : l'agent qui relate ou témoigne, de bonne Les limitations à l'exercice de certaines libertés publiques

En tant que citoyens, les fonctionnaires jouissent des libertés publiques, mais avec des limitations pour l'exercice de certaines d'entre elles :

- la liberté d'opinion se traduit concrètement par le principe de non discrimination entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques, religieuses ou de leur orientation sexuelle. La liberté d'opinion doit cependant se concilier avec le respect du principe de laïcité et avec l'obligation de neutralité, qui interdit aux agents de manifester à l'égard des administrés leurs préférences politiques, religieuses ou philosophiques ;
- la liberté d'expression ne doit pas contrevenir à l'obligation de réserve des fonctionnaires, dont il est difficile de tracer les limites. Certains fonctionnaires sont soumis, par des dispositions particulières, à une obligation de réserve renforcée en raison de la nature de leurs missions ;
- le droit syndical, reconnu depuis 1946. Les fonctionnaires peuvent librement créer des syndicats, y adhérer et y exercer des mandats. Le fonctionnaire syndiqué bénéficie d'autorisations spéciales d'absence, de congés pour formation syndicale et de décharges d'activité de service ;
- le droit de grève : s'il a été reconnu lui aussi en 1946, certains fonctionnaires en sont privés (policiers, militaires, magistrats judiciaires, par exemple) ou voient son exercice limité (contrôleurs aériens, notamment) pour des raisons liées à la nature de leurs fonctions.

17. Promouvoir la culture gabonaise

La culture gabonaise est mal connue au Gabon et à travers le monde. Cette culture a été diabolisée au profit des cultures étrangères qui ont fait en sorte que le gabonais devienne un acculturé. La culture est très importante pour les gabonais. Elle aide à garder les traditions vivantes. Elle renforce le sentiment d'appartenance.

Pour permettre au gabonais de se réconcilier avec sa culture, des centres culturels gabonais seront construits sur toute l'étendue du territoire. Ces centres culturels auront pour mission :

- faire l'inventaire de la culture de chaque peuple installé dans son espace géographique ;
- de vulgariser les langues locales ;
- d'enseigner les rites et tradition aux jeunes ;
- d'organiser des échanges interculturels avec les autres centres.

18. Accélérer les efforts faits pour la promotion du tourisme

Notre pays regorge de nombreux sites touristiques non connus des gabonais, comme des étrangers

Le pays possède un certain nombre d'attractions touristiques du pays, qui comprennent les plages du Golfe de Guinée, les chutes de la rivière Ogooué, sans oublier la grande biodiversité du pays. L'hôpital fondé par le docteur Albert Schweitzer à Lambaréné attire aussi de nombreux touristes.

De nombreux parcs nationaux et plusieurs réserves de faune et de flore existent dans le pays, créés sous l'impulsion du président Omar Bongo dans les années 2000.

Pour résoudre ce problème, il conviendra :

- de faciliter l'accès aux sites touristiques par la construction des routes ;
- construire des structures d'accueil, d'hébergement et de restauration au sein des sites touristiques ;
- améliorer la promotion des sites touristiques ;
- redynamiser le secteur touristique gabonais par la création d'un Office National du Tourisme en remplacement de l'Agence gabonaise de développement et de Promotion du tourisme et de l'Hôtellerie (AGATOUR).

19. Améliorer l'image du Gabon à l'étranger

L'image du Gabon s'est beaucoup dégradée à l'étranger au niveau bilatéral et au niveau multilatéral.

Au niveau bilatéral, en Afrique, comme en dehors, le pays n'est plus vu comme un pays d'avenir ou on peut aller chercher sa vie ou investir. Le pays est obligé de consentir d'énormes avantages fiscaux pour attirer les investisseurs. Il a perdu le statut del dorado qu'il avait en Afrique Subsaharienne.

Au niveau multilatéral, le pays est vu comme un Etat qui n'honore pas ses engagements auprès bailleurs de fonds ou auprès des organismes interétatiques.

Pour résoudre ce problème, il conviendra de :

- payer les dettes ;
- ratifier les conventions signées avec les autres Etats ou les organisations internationales ;
- renforcer les capacités opérationnelles des représentations diplomatiques du pays à l'étranger ;
- revisiter les accords signés avec certaines grandes puissances, comme la France.

20. Négocier avec les autorités équato-guinéennes la fusion des deux Etats pour créer un Etat plus grand et ayant de bien meilleures chances de se développer dans le contexte de la mondialisation actuel.

Le Gabon et la Guinée Equatorial procèdent de la division d'un seul territoire par les puissances occidentales. Ces deux Etat sont donc le fruit d'un héritage colonial qui a montré ses limites aujourd'hui. Il est tant que les autorités des deux pays comprennent qu'avec la mondialisation actuelle, l'avenir de leurs concitoyens est mieux garantit dans un pays plus vaste obtenu de la fusion de ces deux Etats où on retrouve les mêmes peuples. Ce qui aura, entre autres, les avantages suivants :

- Une superficie plus grande : La Guinée Equatoriale a une superficie de 28 051 km2 et celle du Gabon est de 267 667 km². Le Gabon fait 9,5 fois la Guinée Equatoriale. La Guinée Equatoriale a une superficie inférieure à celle des provinces du Haut Ogooué (36 547 km2) de la Ngounié (37 750 km2) de l'Ogooué Ivindo (46 075 km2) et du Woleu-Ntem (38 465 km2). En additionnant les deux on a un Etat d'une superficie de 295 718 km² ;
- Une population plus grande : La population de la Guinée Equatoriale est de 1.6 M (Banque mondiale, 2022) et celle du Gabon est de 2 millions d'habitants (estimation Banque mondiale, 2020). En additionnant les deux, on obtient un Etat qui n'atteint même pas la population de la ville de Douala au Cameroun, estimée à plus de quatre millions d'habitants.
- Une meilleure situation économique : les deux pays sont producteurs de pétrole et possèdent d'autres ressources naturelles.

II- Où trouverai-je les moyens pour faire mieux que mes prédécesseurs ?

Le Gabon est actuellement dans une situation financière très difficile. La dette publique est estimée par le FMI à 78,9% du PIB pour cette année 2025. Ce qui est au-dessus du taux de 70% retenu parmi les quatre critères de convergence de la CEMAC. Je rappelle que la Commission de la CEMAC assure le suivi des politiques macro-économiques des Etats et veille au respect des quatre critères de convergence suivant :

- inflation (3 % maximum en moyenne annuelle) ;
- endettement public (dette publique inferieure à 70 % du PIB) ;
- non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs ou extérieurs ;
- solde budgétaire de référence (déficit de référence inferieur à 1,5 % du PIB)

L'agence de notation financière Fitch Ratings, quant à elle, a récemment abaissé la note de défaut émetteur (IDR) à long terme en devises étrangères du Gabon de « CCC+ » à « CCC ». Cette dégradation indique que le Gabon présente un risque de défaut élevé. Avec une

note aussi basse il va rencontrer des difficultés à honorer ses dettes, ce qui rend ses emprunts sur les marchés internationaux plus coûteux et plus risqué.

Dans un tel contexte, il est impératif de renverser la tendance. Pour financer son développement, le Gabon est obligé de créer des recettes additionnelles qui lui permettront de rembourser ses dettes tout en continuant à financer ses politiques publiques. C'est pourquoi il conviendra d'agir au niveau de la création de richesse, d'une part, et au niveau de la part de la richesse créée qui revient à l'Etat, d'autre part.

Sur la création de la richesse, les mesures suivantes seront prises :

- restructurer les entreprises publique pour qu'elles dégagent plus de bénéfices ;
- investir dans les secteurs jugés non suffisamment rentables par l'initiative privée ;
- maintenir une politique d'incitations fiscales pour les entreprises dans lesquelles l'Etat aura au moins 30% du capital ou ayant un impact significatif dans la création des emplois.

Sur la contribution de la part de richesse créée revenant à l'Etat, une vaste réforme fiscale sera mise en œuvre pour élargir l'assiette fiscale. Dans ce cadre, les mesures suivantes seront prises :

- suppression de tous les avantages fiscaux accordés aux entreprises nationales ;
- renégociation des avantages fiscaux accordés aux entreprises privés afin de rapporter ceux que ne revêtent plus aucun intérêt ;
- harmoniser la législation fiscale en réunissant dans le code général des impôts les mesures fiscales insérées dans le code des hydrocarbures, le code forestier et tous autres textes contenant des dispositions fiscales ;
- apporter les modifications suivantes à la fiscalité de droit commun :
    - l'instauration d'un taux de TVA unique pour toutes les activités exercées sur le territoire national ;
    - l'abaissement du taux de TVA unique de 18% à 10% ;
    - le plafonnement des remboursements de crédits de TVA à 60% du montant demandé ;
    - l'augmentation du taux de la Contribution de Solidarité Nationale (CSS) de 1% à 5% ;

- l'élargissement de l'imposition de la CSS aux entreprises exonérées jusqu'à ce jour ;
- l'amélioration du régime d'imposition de la propriété foncière. Par contre, la taxe sur les retraits sera supprimée pour faciliter la consommation des ménages.

- lutter contre le secteur informel ;
- suppression de tous les avantages fiscaux accordés aux entreprises par voie de rescrits.

Pour conclure, je peux dire que c'est fort de ma formation scolaire et universitaire, de mon expérience professionnelle, de mon projet de société et de ma détermination à lutter pour le bien-être des gabonais et des gabonaises que je vous demande de me faire confiance et voter massivement pour moi le 12 avril prochain.

Joseph Lapensée ESSINGONE